

Réf : DGSSAJE2024-54

Arrêté rectificatif relatif aux élections des membres du conseil du Learning Lab-UO (LLUO)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université d'Orléans ;
Vu les statuts du Learning Lab-UO ;
Vu l'arrêté DGSSAJE2024-41 relatif aux élections des membres du conseil du Learning Lab-UO (LLUO) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Suite à une erreur matérielle relative à certaines dates mentionnées au sein de l'arrêté DGSSAJE2024-41 susvisé, les articles I et VIII de l'arrêté de référence sont modifiés comme suit :

ARTICLE I – DATE DU SCRUTIN

Les élections au conseil du Learning Lab-UO auront lieu le

Mardi 12 novembre 2024 de 10h à 17h

Ce scrutin vise à pourvoir :

- 2 sièges dans le collège des étudiants de l'université membres de l'assemblée des élus étudiants ;
- 6 sièges dans le collège des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs en exercice au sein de l'université ;

Le calendrier des opérations électorales est le suivant :

ÉTAPES	DATES
Affichage des listes provisoires des éligibles	Vendredi 4 octobre 2024
Date limite de dépôt des demandes d'inscription sur les listes des éligibles	Vendredi 11 octobre 2024 à 12h
Date limite de dépôt des candidatures	Vendredi 18 octobre 2024
Affichage des candidatures	Vendredi 25 octobre 2024
Scrutins (par voie électronique)	Mardi 12 novembre 2024
Publication des résultats	Jeudi 14 novembre 2024

ARTICLE VIII – RESULTATS

Les résultats seront proclamés par le président de l'université le jeudi 14 novembre 2024.

Ils seront publiés sur le site internet de l'Université.

ARTICLE 2

Les autres dispositions de l'arrêté DGSSAJE2024-41 susvisé demeurent inchangées.

ARTICLE 3 – EXECUTION

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6/11/24

Le Président de l'université d'Orléans

Éric BLOND



Décision classée au registre des actes administratifs de l'université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.

Décision publiée sur le site internet de l'université d'Orléans le : 07/11/2024
Transmise au rectorat le : 07/11/2024